NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 08 SEPTEMBRE 2022
(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

SÉANCE PUBLIQUE

1. Centre public d'Action sociale. Election partielle d'un conseiller de l'action sociale en vertu de l'article 14 de la loi organique des CPAS.
Synthèse: Dalila HEUSE a démissionné de son mandat de conseiller de l'action sociale. Il convient de la remplacer par le candidat proposé par le groupe MR, dont l'acte de présentation parviendra d'ici la séance.

2. Marché de services. Mise au point d'un guide communal d'urbanisme. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: A la suite de l'inscription de la Ville de Spa au Patrimoine Mondial de l'Unesco (« grandes villes d'eaux d'Europe »), la commune souhaite se doter d'un guide communal d'urbanisme précis et détaillé, pour la gestion des demandes de permis en matière d'urbanisme, des dossiers d'avant-projets, d'études urbanistiques, concernant des biens situés dans le périmètre du bien Unesco et sa zone Tampon.
Le marché porte sur l'élaboration du Guide communal d'urbanisme dans le respect du Code du Développement Territorial. Le contenu et la procédure sont fixés aux articles D.III.5, D.III.2. § 1er.et suivants du Code du développement territorial.

3. Marché de travaux. Waux-Hall - Maintenance et entretien des badigeons, peinture des ferronneries extérieures et des châssis de porte et fenêtre extérieures. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: Le marché de travaux proposé à l'approbation du Conseil consiste en la remise en ordre des peintures et badigeons extérieurs du monument. Ce travail n'a pas été effectué depuis l'année 2008. Il est donc temps de procéder à la repose et l'entretien des couches de protection.
Les travaux consistent en:
-Le rafraichissement du badigeon exécuté lors de la restauration du monument ainsi que les réparations et traitements des dégâts mineurs relevés.
-Le rafraichissement des peintures des menuiseries exécutées lors de la restauration du monument et les réparations et traitements des dégâts relevés.
-Le rafraichissement des peintures et dorures des garde-corps du bâtiment, des grilles et portails réalisés lors de la restauration du monument ainsi que les réparations et traitements des dégâts relevés.
-Le remplacement des vitrages cassés ou disparus.

4. Domaine public communal. Excédent de voirie rue Collin Leloup. Désaffectation et projet de vente.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de vendre la cour communale, située rue Collin Leloup, à l'arrière de l'habitation des époux ZHANG, domiciliés Place de la Providence n°9. Cette cour a perdu son utilité publique et fait l'objet d'actes d'appropriation privée. Après estimation par un notaire, elle est proposée à la vente à leurs usagers au prix de 3.655,00€.

5. Crèche. Plan Cigogne 21-26. Introduction d'une candidature pour l'extension de la crèche, de 70 lits à 84 lits, à partir du 1er septembre 2025.
Synthèse: Il y a de moins en moins de possibilités d'accueil à Spa, alors que les besoins ne diminuent pas. Il est donc proposé d'introduire une candidature dans le cadre du « Plan Cigogne » en proposant l'extension de la capacité de la crèche, soit 84 lits au lieu des 70 lits actuels. Si le projet est retenu, cette extension se ferait en septembre 2025. En effet, elle implique d'utiliser des locaux actuellement occupés par Récréaspa. Or ce service déménagerait à l'école de Nivezé, mais les locaux suffisants ne seront disponibles qu'à partir de ce moment-là.

6. Cotisations de sécurité sociale. Majoration et intérêts de retard pour le premier trimestre 2022. Paiement sous la responsabilité du Collège. Prise de connaissance.
Synthèse: Lorsque les crédits budgétaires sont insuffisants, le Collège peut, sous sa responsabilité, pourvoir aux dépenses si elles sont réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues et que le moindre retard occasionnerait un préjudice évident. Le Collège est alors tenu d'en donner connaissance au Conseil qui délibère s'il admet ou non la dépense. Il est proposé ici d'admettre la dépense liée au paiement de la majoration et des intérêts de retard dus pour les cotisations de sécurité sociale non payées pour le premier trimestre de l'année 2022. Cette dépense a été imputée sous la responsabilité du Collège pour les montants non couverts par les crédits budgétaires (soit 10.263,87 EUR pour la majoration et 1.248,00 EUR pour les intérêts de retard).

7. Subventions 2022. Liste n° 5.
Synthèse: Il est tout d'abord proposé de modifier l'identité du bénéficiaire d'une subvention octroyée le 23 juin 2022 : La Compagnie du Pas Sage association de fait > La Compagnie du Pas Sage asbl. Il est ensuite proposé d'octroyer diverses subventions annuelles.

8. Fabrique d'église de la paroisse Saint-André de Winamplanche. Budget de l'exercice 2023. Avis.
Synthèse: La commune de Theux exerce la tutelle d'approbation sur ce dossier. Il est proposé d'émettre un avis favorable moyennant de légères rectifications. Le montant de l'intervention à charge de la Ville est fixé à 1.923,71 € pour l'exercice 2023.

9. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame et Saint-Remacle de Spa. Budget de l'exercice 2023. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver le budget 2023 de la fabrique d'église de Spa sans y apporter de modifications. Le montant de l'intervention à charge de la Ville est fixé à 52.515,56 € pour l'exercice 2023 (contre 49.380,72 € pour l'exercice 2022). Aucun investissement n'est prévu au service extraordinaire.

10. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Joseph de Creppe. Budget de l'exercice 2023. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver le budget 2023 de la fabrique d'église de Creppe moyennant de légères modifications. Aucun investissement n'est prévu au service extraordinaire. Le budget ne nécessite pas d'intervention communale. Le fonds de réserve ordinaire est alimenté à hauteur de 967,93 EUR.

11. Taxe sur les parcelles non bâties situées dans le périmètre d'un permis d'urbanisation non périmé. Exercices 2022 à 2025.
Synthèse: Il est proposé de revoir le règlement pour (1) dispenser de la taxe les propriétaires qui détiennent, pour la parcelle non bâtie, un permis d'urbanisme valide au 1er janvier de l'exercice d'imposition et (2), dans l'hypothèse d'un permis d'urbanisme délivré en cours d'année, accorder un dégrèvement d'autant de douzièmes que de mois entiers suivant l'octroi du permis d'urbanisme.

12. Règlement relatif à l'octroi d'une prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou à l'installation d'un kit électrique adaptable. Modification.
Synthèse: Il est proposé de modifier le règlement de manière à moduler dès 2023 le pourcentage de l'intervention et le plafond de la prime en fonction des revenus imposables des bénéficiaires de manière à cibler en priorité une population moins aisée et à renforcer ainsi l'effet incitatif de la prime.

13. Asbl Groupement d'Informations Géographiques (asbl GIG). Convention d'adhésion et désignation d'un représentant communal.
Synthèse: Les services administratifs de la Ville utilisent depuis plusieurs années les outils proposés par l'asbl Groupement d'Informations Géographiques. L'utilisation de ces outils implique la signature d'une convention entre l'asbl Groupement d'Informations Géographiques et la Ville. Il est proposé au Conseil communal de marquer son accord sur les termes de cette convention et de désigner un représentant à l'Assemblée générale de l'asbl.

14. Protocole de collaboration en matière de délinquance environnementale entre la Ville de Spa et le Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de signer un protocole de collaboration en matière de délinquance environnementale entre la Ville de Spa et le Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.
Ce protocole vise à assurer la bonne collaboration et une répartition claire des missions entre les services de la Région et de la Ville de Spa en ce qui concerne la répression des infractions environnementales et liées au bien-être animal.

15. Plan de relance de la Wallonie. Appel à projet « Bâtiments publics - Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux Pouvoirs locaux ». Dossier de candidature relatif à la construction d'un centre administratif en vue du rassemblement des services du CPAS et de la Ville. Approbation.
Synthèse: Dans le cadre de l'appel à projet mentionné, il est proposé d'introduire une candidature pour le regroupement, sur le site du CPAS, des services communaux de l'Hôtel de Ville, de la bibliothèque et du CPAS de Spa. Ce projet permettrait d'une part de diminuer significativement les consommations énergétiques de la Ville et du CPAS, mais également de développer les synergies entre ces deux institutions, au bénéfice des finances communales et du service au citoyen. Ce projet implique la démolition du bâtiment en façade du CPAS, dont la conservation a été envisagée, mais n'est pas raisonnable pour diverses raisons, dont les difficultés d'y implanter les techniques modernes avec les hauteurs sous plafond disponibles. Il respecte le cadre patrimonial existant (chapelle de l'hospice saint Charles, Parc de Sept Heures, parc de la Villa Royale).

16. Séance du Conseil communal du 23 juin 2022. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Aucun changement par rapport à la version envoyée aux conseillers le 29 juin.

17. Communications.
Synthèse: - Vérification trimestrielle de l'encaisse du directeur financier. Communication du procès-verbal du 16/06/2022.
- Arrêté ministériel (29/06) approuvant la première modification du budget communal de l'exercice 2022.
- Arrêté ministériel du 7 juillet 2022 portant incorporation dans la voirie communale de la commune de Spa de l'aubette de tram Balmoral située sur la N629 à Spa.
- Arrêté ministériel (11/07) approuvant les comptes communaux de l'exercice 2021.
- Arrêté ministériel (20/07) approuvant le règlement relatif à la redevance sur l'occupation de la voie publique lors de déménagements, livraisons, travaux de construction, démolition, reconstruction, aménagement ou transformation d'un bien immobilier pour les années 2022 à 2025.
- Circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets 2023 et aux recommandations fiscales.